

Siège  
35, route de la Quemine  
71500 Branges

**EXTRAIT**  
du registre des délibérations du Comité Syndical  
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais

Séance du 30 janvier 2024

Séance du 30 janvier 2024

Nombre de membres  
du Comité Syndical  
en exercice : 96

Présents à la séance : 64  
Votants : 72

Date de la convocation :  
19 janvier 2024  
Date de l'affichage :  
1<sup>er</sup> février 2024

Objet de la délibération

**Ré-adhésion pour la  
fourniture  
d'électricité.**

L'an deux mille vingt- quatre, et le trente du mois de janvier à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

**Présents** : Mmes BEY Sandra, BLANCHARD Karine, BOISSOT Agnès, BUTTIGIEG Auréline, COLIN Christelle, COUILLEROT Chantal, DIMBERTON Marie, FAUVEY Audrey, GRAPIN Annick, GROSS Stéphanie, GUIGON Martine, JAEGER Claire, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LACROIX MFOUARA Béatrice, LAGUT Jocelyne, LARUE Anne, MOREIRA Véronique, MOREL Martine, POULARD Magalie, PUGEAUT Angéline, RODOT Nelly, THEVENET Catherine, TISSERAND Patricia, VINCEROT Béatrice, MM BARBOTTE Alain, BENARD Théo, BESSON Stéphane, BEY Pascal, BLANC Eric, BOILLET Stéphane, BRAUD Benjamin, CHAMBON Dominique, CLERC Jean-Yves, CLERC Christian, COLIN Jean-François, COUCHOUX Eric, COULON Jean-François, DE VECCHI Eric, DONGUY Roger, DUBOIS Claude, FARIA Xavier, FATET Alain, FERRIER Antoine, FONFREIDE Serge, GALOPIN Christophe, GROS Stéphanie, GUIGUE Jean Michel, LABOURIAUX Daniel, MARICHY Patrick, MASSOT Denis, MERLIN Denis, MOREY Pascal, PERNIN Philippe, PERRET Michel, POUSSIN Luc, SERRAND Franck, TABOURET Christophe, TREFFOT Claude, VADOT Anthony, VICCHIO Stéphane, VITTAUD Jean-Pierre, VIVANT Jérôme, WITMANS Matthijs.

**Excusés (représentés par)** : Mmes BAILLET Pascale (COUILLEROT Chantal), CHAUSSAT Virginie (FARIA Xavier), MM BORNEL Daniel (VADOT Anthony), CHASSERY Robert (SERRAND Franck), GELOT Jacques (VITTAUD Jean-Pierre), MALIN Jacky (TABOURET Christophe), MORAND Stéphane (BARBOTTE Alain), PIRAT Daniel (BUTTIGIEG Auréline).

**Excusés non représentés** : Mmes BONIN Sylviane, DEJEAN-AGRON Marie, DUROUX Nadine, GAUTHIER Sophie, MM BADET Guillaume, BERNARD Eric, CABUT Jérôme, CAMUS Denis, COLIN David.

**Absents** : Mmes DA SILVA Mariana, DEBEAUNE Valérie, FRAPPET Martine, GUILLOT Jennifer, MALAISE Laure, MALOIS Jessica, WILLAUER Françoise, MM CAUZARD Philippe, DAVID Frédéric, FERRE Jérémy, GAUTHIER Bernard, GONTCHARENKO Alain, MORAND Johan, PILLON Christophe, REBOULET Jean Michel.

⊙⊙⊙⊙

Monsieur le président expose que le SIVOM DU LOUHANNAIS est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération du 23 octobre 2018. Et qu'il convient de prendre la délibération qui suit pour renouveler cette adhésion :

**Objet** : Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

**Considérant** que SIVOM DU LOUHANNAIS est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération De2018-10-01 du SIVOM du Louhannais du 23 octobre 2018.

**Considérant** que le groupement de commandes dont SIVOM DU LOUHANNAIS est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de SIVOM DU LOUHANNAIS d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2024

Application agréée E-legalite.com

**Le comité syndical décide à l'unanimité :**

**D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,

**D'autoriser** l'adhésion de SIVOM DU LOUHANNAIS en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

**D'autoriser** le président à signer la convention constitutive du groupement,

**D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de SIVOM DU LOUHANNAIS et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,

**D'autoriser** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,

**D'autoriser** le président à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,

**D'intégrer** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,

**De donner** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire de la Saône-et-Loire pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,

**De donner** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte SIVOM DU LOUHANNAIS dans le cadre de la convention constitutive.

*Annexe à la délibération du SIVOM du Louhannais du 30 janvier 2024 :*

*Liste des Points De Livraison (PDL) de SIVOM DU LOUHANNAIS à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.*

Fluide	Nom du site	Adresse du site	Numéro PDL	Date d'entrée (2)	Recours électricité HVE (1) ou au Biométhane (3)
Electricité	centre d'exploitation	35 rue de la quemine	30001210845341	1/1/2026	
Gaz naturel	.				

Fait et délibéré le 30 janvier 2024

Pour extrait conforme

Le Président,

Christian CLERC.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 1<sup>er</sup> février 2024.

Publié, affiché, notifié le 1<sup>er</sup> février 2024.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-071-200075307-20240130-2024\_01\_015